

Reynders : « J'ai subi des insinuations crapuleuses »

Pointé du doigt dans le Kazakhgate, le vice-Premier ministre libéral contre-attaque, après 16 mois de silence, dans un entretien au « Soir ».

Didier Reynders s'est tu tout au long de l'affaire Kazakhgate, alors même que certains lui reprochaient un rendez-vous avec l'avocate du trio kazakh et un supposé empressément pour faire voter la loi sur la transaction pénale. Dans un entretien exclusif accordé au *Soir*, le vice-Premier ministre libéral explique ces 16 mois de silence :

« J'avais décidé de ne pas réagir pour éviter de jouer dans le jeu d'un certain

nombre de parlementaires qui voulaient en faire un feuilleton quotidien. Et je m'étais dit que je donnerais mon sentiment par la suite, ce que je fais aujourd'hui. » Ce jeudi en effet, la Chambre a approuvé en séance plénière, majorité contre opposition, les conclusions de la commission d'enquête parlementaire Kazakhgate.

Didier Reynders répond donc à ceux qui l'ont ciblé. Durement. Il dénonce des « insinuations que je qualifie de crapuleuses, car elles sont malveillantes et malhonnêtes. » Et il attaque : « Le fait d'être toujours en activité comme ministre a sans doute aiguisé les appétits. Ça concerne quelques personnes. Le populisme est largement répandu ; il y a le populisme vert, rouge, de toutes les couleurs. Mais certains se sont vraiment fait une spécialité, qui croient que, tous les jours, leur objectif est de nuire à quelqu'un, vrai ou faux. » ■

« Des députés ont eu des insinuations crapuleuses à mon égard »

► Didier Reynders juge que ceux qui l'ont ciblé dans l'affaire Kazakhgate avaient l'intention de lui « nuire ».

► Le rapport de la commission d'enquête étant voté ce jeudi à la Chambre, il sort du silence médiatique qu'il s'était imposé pour se défendre. Et attaquer.

Durant toute l'affaire « Kazakhgate », Didier Reynders, cité dans le dossier, s'est tu. Ne répondant qu'à la justice et à la commission parlementaire d'enquête. Le vice-Premier et ministre MR des Affaires étrangères a attendu le vote du rapport en séance plénière, ce jeudi, pour s'exprimer. Se défendre. Après 16 mois, sa réponse était prête. Dure. À l'égard de ceux qui l'ont condamné avant même de l'entendre. Et qui ont continué, dit-il, à

répandre des « crasses » sans preuves et malgré les explications fournies. Voici la défense d'un homme qui se dit ciblé en raison de son statut politique. Et qui reconnaît être touché, pour lui-même, mais surtout pour ses proches.

Pourquoi ce silence médiatique durant « l'affaire Kazakhgate » ?

J'ai répondu aux invitations formelles. Fin 2016, à l'invitation judiciaire : j'ai témoigné, comme beaucoup, auprès des services de la police à Bruxelles. Puis j'ai attendu qu'il y ait une demande de la commission d'enquête. Car depuis que je fais de la politique, j'ai toujours répondu à ces demandes.

Sur le sauvetage des banques d'abord, et maintenant sur la transaction pénale. J'avais décidé de ne pas réagir pour éviter de jouer dans le jeu d'un certain nombre de parlementaires qui voulaient en faire un feuilleton quotidien. Et je m'étais dit que je donnerais mon sentiment par la suite, ce que je fais aujourd'hui.

J'ai par ailleurs été très surpris que mon audition soit si brève en commission, alors que j'étais soi-disant très attendu, mais ils n'avaient pas beaucoup de questions.

On vous reprochait deux choses : un rendez-vous avec l'avocate du trio kazakh, M^e Degoul, et Armand De Decker ; et l'empressément que vous auriez témoigné à faire voter la loi. Vous avez été blanchi par la commission. Mais que répondez-vous à ces accusations ?

Cela fait partie d'un certain nombre d'insinuations que je qualifie de crapuleuses, car elles sont malveillantes et malhonnêtes. Elles essaient de provoquer des amalgames, pour tenter d'atteindre une personnalité un peu plus en vue. La rencontre avec Madame Degoul a lieu en 2012, alors que je suis ministre des Affaires étrangères, pas des Finances, largement après l'adoption de cette loi (en 2011, NDLR), et cela porte

sur M. Bemba, incarcéré à la Cour pénale internationale. J'ai beau le dire, restent des insinuations crapuleuses.

Qui visent quoi ?

À me nuire. Je crois que c'est uniquement cela. Le fait d'être toujours en activité comme ministre a sans doute aiguisé les appétits. Ça concerne quelques personnes. Il y a un populisme vert, rouge, de toutes les couleurs. Certains se sont vraiment fait une spécialité, qui croient que, tous les jours, leur objectif est de nuire à quelqu'un, vrai ou faux.

Même chose sur le processus de la loi de transaction pénale, qui a été rédigé en 2009 à l'initiative des procureurs généraux et qui a fait l'objet ensuite d'un accord politique.

Mais on a dit que vous vous étiez investi pour que soit votée cette loi. Vous niez ?

J'ai vu les déclarations qui le démentaient de tous ceux qui étaient autour de la table à l'époque, comme Yves Leterme. Non, le débat a été classique, sans que j'aie à intervenir particulièrement. Mais les insinuations ont continué, dans De Morgen notamment. Mais j'ai l'habitude : en 1999, j'étais à peine ministre des Finances, et après un coup de fil du rédacteur en chef et un démenti formel de ma part, De Morgen a quand même écrit que j'avais 200 millions d'euros au Luxembourg. Heureusement, le parquet et le juge d'instruction ont rapidement découvert un faussaire et immédiatement on a pu inverser la tradition : d'habitude, des journalistes essaient de faire démissionner un ministre ; moi, j'ai fait démissionner un journaliste. Et j'ai fait condamner le journal en justice. Mais si le parquet n'avait pas réagi rapidement, je ne sais pas très bien comment j'aurais continué mes activités.

Si j'ai fait le choix de me taire durant toute cette période, c'est aussi parce qu'un certain nombre de parlementaires s'acharnent contre des collaborateurs. On a fait venir en commission à peu près la moitié de mon cabinet, pour pouvoir dire tous les jours qu'un collaborateur de Reynders était devant la commission. Je trouve cela déplorable, car on leur fait vivre des moments très compliqués, mais aussi parce que cela a un

impact sur les proches. Je sais ce que cela signifie pour ma famille de subir systématiquement ces insinuations et cette volonté de nuire. Je ne le souhaite à personne. C'est dans ma nature et mon métier de supporter ce genre de choses, mais j'espère que, de temps en temps, des gens qui passent leur temps à utiliser quelqu'un comme punching-ball, réalisent ce que cela peut signifier pour les proches. J'ai encore lu des crasses dites mercredi, en séance plénière.

On vous présente parfois comme

« froid », mais cela vous touche...

Oui, on dit ça, alors qu'eux seraient tellement humains... Cela me touche moi à travers mes proches, fortement. Il y a des gens qui se sont fait un métier de se lever tous les jours en pensant qu'il y a des scandales partout. Être sans arrêt assimilé de manière malveillante à ce genre de situation, c'est assez lourd.

Vous reprochez quoi à qui ?

Les membres de la commission se reconnaîtront. Je ne veux pas citer de nom.

Mais vous visez particulièrement le

président Dirk Van der Maelen (SP.A), et Ecolo, Georges Gilkinet ?

Pour que je cite des personnes et que j'entre en débat, il faut que j'aie un minimum d'estime et de respect à leur égard.

Donc ces deux-là, vous ne les citez pas...

Pas seulement ces deux-là. Des gens se sont exprimés avant, pendant et après, sans varier d'un iota, quelles que soient les déclarations sous serment d'une multitude de personnes. Il y a donc un doute que vous ayez fait quelque chose.

Certains s'érigent en chevalier blanc et cherchent toujours un nouveau dossier ?

Il y a effectivement l'idée de dénicher un certain nombre de scandales, mais je crains que ce soit aussi tout simplement une façon de faire parler de soi. Il y a des gens qu'on n'entend pratiquement que dans ce contexte-là.

Vous visez Ecolo ?

Pas seulement. Je ne vise pas un parti, mais il y a un jeu très individuel de sinistres individus spécialisés dans la volonté de nuire pour se faire valoir.

Vous disiez qu'il reste un doute. Certains continuent à parler de scandale d'État.

C'est un parlement qui a voté en toute liberté des textes venant du gouvernement. Chacun assume un moment donné son rôle. Par exemple : faut-il être en retrait dans ses activités au barreau quand on exerce des fonctions politiques plus importantes ? Je pense que oui. Moi je l'ai fait depuis longtemps. Le parlement peut se poser la question, pour toutes les activités d'ailleurs. C'est une question de déontologie personnelle.

Armand De Decker n'a pas eu ce raisonnement et, lui, se voit clairement pointé par la commission.

Oui, sur le plan déontologique. Je comprends que l'on pointe cela. Mais il n'y a pas de suite judiciaire pour le moment ; il faut laisser le dossier aller à son terme. Personnellement, je n'aurais pas joué ce rôle dans des dossiers qui peuvent avoir des retentissements politiques.

Armand De Decker est un proche. C'est parce qu'il est cité dans ce dossier que vous l'êtes. Vous ne lui en voulez pas ?

Sur le plan déontologique, il sait très bien mon appréciation. Je lui ai souvent dit que je ne l'aurais pas fait, être à la fois dans des fonctions de premier plan en politique et défenseur dans ce type de dossier. J'ai dû avoir quelques conversations avec lui, notamment au moment de sa démission. Et ça a eu des conséquences lourdes sur sa carrière politique et son rôle comme bourgmestre.

Mais vous restez proches ?

On se voit moins par la force des choses, mais j'ai encore des occasions de le voir.

En fine, quel est votre sentiment après ces 16 mois ?

De tout ce que je vis en politique, c'est vrai que ce sont les moments les plus difficiles. On peut avoir des échecs, des débats difficiles, mais quand ça a un effet sur des collaborateurs et surtout sur les proches, c'est beaucoup plus lourd à vivre et certains n'ont pas l'air de se rendre compte des dégâts. Heureusement je vis d'autres choses que ça en politique. Si j'estimais que c'est invivable, j'aurais quitté la politique depuis longtemps. ■

Propos recueillis par
MARTINE DUBUISSON

ANALYSE

Un plat qui se mange froid

Didier Reynders s'est abstenu de commentaire médiatique durant le Kazakhgate. On savait qu'il n'en pensait pas moins. Mais il se réservait pour le vote final du rapport.

Sachant que l'homme n'est pas avare de la formule qui tue, on se disait que lorsque le coup partirait, il pourrait faire mal. C'est le cas. Pourtant, c'est très calmement qu'il se défend. Pas un mot plus haut que l'autre. Presque en chuchotant par moments. Mais ce calme n'enlève rien à sa détermination. De

cibler ceux qui ont multiplié « les insinuations », « les amalgames », qui « croient que, tous les jours, leur objectif est de nuire à quelqu'un ». Et pour lesquels il n'a « aucun respect ». Au point de ne pas vouloir prononcer leur nom. Mais n'en déduisez pas que celui que l'on présente comme « froid » est indif-

fèrent : « Ceux qui passent leur temps à utiliser quelqu'un comme punching-ball réalisent-ils ce que cela peut signifier pour les proches ? » La meilleure défense, c'est l'attaque. Reynders l'applique à la lettre. Comme ce proverbe : la vengeance est un plat qui se mange froid.

MA.D.

Parlement « Il devrait se poser la question de sa déontologie »

Au terme de la commission Kazakhgate, Didier Reyn-
ders juge qu'« on doit se poser la
question du fonctionnement de
ce genre de structures. Il faut
laisser le Parlement faire son tra-
vail. Mais si c'est systématique-
ment pour jouer un rôle judi-
ciaire à la place de la justice,
avec très peu de travail sur les
recommandations... »

On dit que le MR a freiné...

*Je ne vois pas très bien sur
quelles recommandations il au-
rait freiné, car je n'en ai pas vu
beaucoup... C'était surtout un
débat sur les interprétations don-
nées. Le principe des commis-
sions d'enquête, c'était de voir
quelles leçons tirer d'une situa-*

*tion. Mais depuis pas mal de
temps, ça s'est transformé en une
enquête parallèle à une enquête
judiciaire, avec l'idée de tirer le
feuilleton le plus longtemps pos-
sible. Les commissions d'enquête
sont devenues pour certains une
façon de se mettre en avant.*

Que faudrait-il dès lors changer ?

*C'est une question de déontologie
des parlementaires. Ont-ils envie
de travailler sur un sujet pour
faire des recommandations ? Ici,
ils ont voté des textes et se de-
mandent ensuite pourquoi. Je
crois qu'il faudrait plus laisser la
justice faire son travail. Plutôt
que de travailler en même temps*

*ou en concurrence. Puis, effective-
ment, c'est un problème de déon-*

*tologie : veut-on vraiment faire le
travail et en tirer les conclusions
ou être tous les jours dans les
médias avant d'avoir fait le tra-
vail ? J'ai vu des déclarations dès
le début qui montraient que,
pour certains, les auditions
n'avaient aucun intérêt. On
avait beau donner des réponses,
sous serment, avec des éléments
factuels, les insinuations conti-
nuaient. Alors on se demande à
quoi ça sert. Après une telle com-
mission, le parlement ne devrait-
il pas se poser la question de sa
déontologie interne ? Et s'il n'y a
pas des fonctions qui exigent un
minimum de pratiques diffé-
rentes de ce qu'on vient de vivre.*

Vous souhaiteriez une sanction

contre certains commissaires ?

*Non. Si je devais réagir à chaque
déclaration crapuleuse... Et je
sais très bien ce qu'on me dira :
"J'ai simplement évoqué le fait
que..." Que quoi ? Que je sois
malhonnête. C'est de ça qu'il
s'agit derrière tout ça. C'est sans
arrêt mettre en doute l'honnêteté
de quelqu'un, sans élément
concret. Si on découvre quelque
chose de grave, il faut que les
conséquences soient lourdes.
Mais si on ne trouve rien, il faut
au moins le reconnaître. ■*

Propos recueillis par
M.A.D.